

## DÉCLARATION COMMUNE DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION DÉMOCRATIQUE

### POUR LE STRICT RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT EN VUE DE LA PAIX ET DU PROGRES POUR TOUS

La situation générale du Tchad se dégrade d'année en année et inspire de plus en plus d'inquiétude.

**Sur le plan économique**, la pauvreté s'est généralisée malgré la mise en exploitation des gisements pétroliers depuis 2003. Toutes les infrastructures de base (éducation, santé, infrastructure,...) ne répondent pas aux besoins des populations. Le Tchad, pays indépendant et souverain, n'assume plus ses obligations régaliennes en matière de salaires et de droits sociaux malgré les soutiens multiformes et sans faille de la communauté internationale, notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, les pays arabes,... Les services de l'Etat fonctionnent à peine, du fait de l'inobservation de l'orthodoxie financière, de la corruption et des détournements des fonds publics à ciel ouvert.

**Sur le plan social**, prenant prétexte de la chute du prix du pétrole et des dépenses de sécurité, des mesures draconiennes ont été prises entraînant la réduction des salaires et des droits sociaux, ainsi que des crédits de fonctionnement de l'Administration et des institutions de l'Etat. Pour faire cesser de longues et coûteuses grèves, des accords ont été conclus avec les syndicats ; mais ces accords se sont avérés être des marchés de dupes.

**Sur le plan sécuritaire**, les conflits intercommunautaires et les actes de banditisme, aggravés par la prolifération des armes de guerre provenant des arsenaux de l'armée et des pays voisins, sèment la désolation.

**Sur le plan politique**, la situation est bloquée en raison du refus de dialoguer du Président de la République avec les acteurs politiques. C'est en toute logique que ce pouvoir issu des hold-up électoraux peine à faire respecter l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national. Les libertés collectives et individuelles sont toujours confisquées, les violations des droits de l'homme toujours massives, la presse privée intimidée et muselée.

Face à cette situation chaotique, le Président de la République a toujours répondu aux nombreux appels par le mépris. Muré dans sa logique de fuite en avant, il organisa un forum dit national et inclusif pour instaurer la IVème République qui annihile les timides efforts de démocratisation de la vie publique et consacre le pouvoir personnel absolu.

C'est dans ce contexte chaotique que sont envisagées des élections législatives et communales. Là également, le Président de la République fait la sourde oreille aux innombrables demandes d'un dialogue réellement inclusif visant à asseoir une paix durable et jeter les bases d'une bonne gouvernance du pays.



Ce processus électoral s'organise au mépris des lois et des acquis des précédentes tentatives d'amélioration de notre système électoral, engendrant des crispations sur le plan politique, s'ajoutant aux crispations sur le plan social :

- Interdiction systématique et répression de manifestations pacifiques, légitimes et prévues par la Loi fondamentale ;
- intimidations et incarcérations des journalistes, des responsables des organisations de la société civile et des leaders d'opinion, sans respect des procédures légales.

Il est de notoriété publique que depuis le lancement des processus électoraux avec le référendum constitutionnel de 1996, l'organisation des élections au Tchad n'a pas connu d'amélioration. Bien au contraire, nous sommes passés de simples ratés et dysfonctionnements à la mascarade, de la fraude au hold-up électoral. Le Président de la République lui-même le reconnaît, en disant lors d'une rencontre avec le CNDP en mai 2018 : « **Pour une fois, essayons d'organiser des élections libres, démocratiques et transparentes** ». Comment ne pas être consterné devant la conduite chaotique du processus électoral en cours, qui devrait aboutir à l'organisation des élections législatives et communales plusieurs fois reportées ?

Avant le démarrage de ce processus, les partis politiques de l'opposition se sont adressés au Président de la République afin que s'ouvrent d'indispensables discussions entre la majorité présidentielle et l'opposition pour trouver des solutions consensuelles appropriées aux problèmes qui se posent. Malheureusement, nous assistons à une fuite en avant par le biais des passages en force et des violations flagrantes et délibérées des lois. Ainsi, sans être exhaustif :

- 1- La relance du **Cadre National de Dialogue Politique (CNDP)** en mai 2018 a été faite sur fond de forte implication du Secrétaire général du MPS et du Président de la République dans la désignation des membres représentant l'opposition. Il en est de même pour les membres actuels dont la liste a été rejetée, par un vote supervisé par le Président de la République et ce devant lui, par 34 voix contre 22, le 15 août 2019. Une Assemblée générale de l'opposition a confirmé le rejet de cette liste le lendemain 16 août 2019.
- 2- Pour brouiller davantage la scène politique, le MPS instrumentalisant l'Assemblée Nationale, le Gouvernement et la Cour Suprême, a **destitué le Chef de l'opposition** issu des dernières législatives et nommé un autre, au mépris de la loi qui stipule en son article 8 que « le mandat du Chef de l'opposition couvre toute la législature ». Véritable déni de droit s'il en est !
- 3- Nombre de partis politiques représentant l'opposition au sein de la **Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)** ont été désignés en violation de la loi y relative et de la loi portant statut de l'opposition politique. Malgré la saisine de la Cour suprême d'une part, les nombreux courriers et rappels lors des rencontres avec le Président de la République d'autre part, des représentants des partis politiques disqualifiés par les lois de la République continuent de siéger à la CENI, dans la colonne de l'opposition. **Peut-on, au passage, soutenir que les délibérations et décisions d'un organe quel qu'il soit qui comporte en**



son sein des membres disqualifiés par la loi, ne sont pas nulles et de nul effet ?

De plus, avec les injonctions quotidiennes du Président de la République à la CENI et la mise du Bureau Permanent des Elections (BPE) sous la tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire, la nécessaire indépendance de ces organes devient chimérique.

- 4- Alors que la mission principale du CNDP est la **préparation consensuelle** des élections, le **Code électoral** adopté par l'Assemblée Nationale et promulgué par le Président de la République le 22 juillet 2019, ainsi que le récent amendement de celui-ci, a été préparé unilatéralement par le Gouvernement, omettant de nombreux éléments devant constituer des avancées dans la transparence des élections, tels que les kits d' enrôlement des électeurs et les kits d'identification des électeurs devant les bureaux de vote. En dépit de la disponibilité des partenaires de la communauté internationale de reprendre l'ensemble des opérations biométriques, sur injonction du Président de la République, le choix de l'opérateur par la CENI ne respecte pas les normes.
- 5- S'agissant de la **loi organique déterminant le nombre de députés et leur répartition par circonscription électorale** (le département), le Gouvernement a ignoré le CNDP, amenant les quinze membres du CNDP censés représenter l'opposition à la dénoncer publiquement. La loi organique précédente était déjà contestée. Celle adoptée par le gouvernement aggrave les iniquités ; ainsi, on assiste à un transfert de sièges de députés des zones peuplées aux départements nouvellement créés quasi désertiques : de nouveaux départements de cinq mille (5 000), voire trois mille (3 000) habitants se voient attribuer le même nombre de députés que ceux ayant cent quatre vingt mille (180 000) à cent quatre vingt dix mille (190 000) habitants.
- 6- Pendant ce temps, le processus d'embrigadement de la **chefferie traditionnelle** se poursuit au rythme de limogeages et de nouvelles nominations, créant au passage des tensions, des divisions, voire de sanglants conflits: dans le Moyen-Chari, le Ouaddaï, le Batha, le Guéra, le Tibesti, etc. Cette caporalisation de la chefferie traditionnelle et le rôle accru qu'on lui assigne sur le plan administratif, judiciaire et politique ont à l'évidence pour but son utilisation dans la perpétration des hold-up électoraux.
- 7- Cette immixtion des Chefs traditionnels s'ajoute aux zèles **des responsables de l'administration territoriale, civils et militaires** qui terrorisent les militants des partis politiques de l'opposition ; certains vont jusqu'à dire qu'ils ne tolèrent pas l'existence de l'opposition dans les circonscriptions de leurs juridictions. Les restrictions des libertés se trouvent aggravées par l'instauration de l'état d'urgence.

En fait, l'environnement général, qui a déjà fait l'objet du chapitre IV de l'Accord politique du 13 août 2007, s'est considérablement dégradé.



- 8- Alors que la préparation des élections nécessite des efforts financiers conséquents, les partis politiques accumulent des arriérés de subvention par ailleurs distillée avec parcimonie, dans la plus grande opacité. De même, le pouvoir rechigne à rembourser les frais de campagne de l'élection présidentielle de 2016.

Dans ces conditions que peut-on attendre d'un processus qui commence par des violations flagrantes des lois, des décisions unilatérales et l'exclusion délibérée d'une frange importante des acteurs politiques qui ont contribué à la laborieuse construction de la démocratie au Tchad?

Les partis politiques signataires de cette **Déclaration commune**, conscients des risques de chaos qui pèsent sur notre pays ceinturé par des zones de conflits armés endémiques, de surcroît en proie à des convulsions internes (conflits intercommunautaires ravageurs, persistance de mouvements politico-militaires, notamment), voudraient éviter à nos populations qui vivent déjà dans la précarité, comme l'attestent les indicateurs économiques et sociaux lamentables, des moments encore plus sombres.

Ils proclament leur détermination à œuvrer ensemble, dans la solidarité, pour que des solutions pertinentes soient trouvées et appliquées.

Ils demandent solennellement au Président de la République l'ouverture, dans les meilleurs délais, des discussions sur le processus électoral actuellement engagé afin de trouver des solutions consensuelles aux problèmes ci-dessus énoncés. Ce qui ne constitue qu'un dialogue à minima, eu égard à la gravité de la situation du pays. Ils sont disponibles pour rencontrer le Président de la République afin de définir les modalités concrètes d'une telle assise.

Faute de quoi, les partis politiques signataires de la présente déclaration se verront dans l'obligation d'entreprendre des manifestations pacifiques telles que prévues par la Constitution et les lois en vigueur pour se faire entendre. L'opinion nationale et internationale sera prise à témoin et le Président de la République sera responsable de tout ce qui adviendra.

**Le processus en vue des élections législatives et communales annoncées ne peut plus se poursuivre avec des violations flagrantes et délibérées des lois, de façon unilatérale.**

Fait à N'Djamena, le 24 décembre 2019

**Les partis politiques signataires**

	Nom et Prénoms	Fonctions	Nom du Parti
1	GANGHARDIN MBALMBAL NAD BANG	Président	RDT
2	PODDI DJIME BICHARA	Président	CSDT
3	ALLAOUMNGAR Tede	Président	MRS

4	FRANCOIS DJEKOMBE	PRESIDENT	USPR
5	Max KemKoye	President	UUP
6	Mohamed Abba DJABON	President	FPLS
7	Abdoulkarthoussin Malamet	S/G	RDP/R
8	MAHMOUD AHMED DIABO	Prst	PLEPT
9	Musouzi Bakou	NSRD-3	PR
10	Nassiroumouh ngoumoum	SEA	PA
11	Yacine Abdoumane Sahine	Prst	P.R
12	Assoua Taba	Prst	MOJES
13	Salah Kebeabo	Prst	UNOR
14	Salibou GARBA	President for	AND
15	Gali Neothé Gatta	Prst	UFD
16	M. IANBE RDMIAN	President	PSIT
17	Neatoben Pindé Kabane	President National	PPPTS
18	MORA Toumbraye	President	PPRD
19	M. Laurent Adama Khassifé	S/G	KPR
20	B. BONTORO Théophile	President	PREI
21	NOUBATESSEM Jonathan	S/G	CDF
22	DINAMOU DARAM	Président	PSF
23			
24			
25			
26			
27			
28			